



Mouvement de la Condition Paternelle Fribourg

Un enfant a besoin de ses deux parents

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lors de son assemblée générale ordinaire du 15 février 2007, le MCPF a annoncé le lancement de sa motion populaire intitulée « Un enfant, deux parents ». Celle-ci a été signée autant par des citoyens que des citoyennes du canton de Fribourg, sans qu'une campagne de récolte n'ait été organisée et sera déposée le vendredi 8 juin 2007 à 11 heures au Secrétariat du Grand Conseil fribourgeois, munie de plus de 2000 signatures.

Le nombre de séparations, divorces et enfants nés hors mariage ne cesse d'augmenter et rien ne dit que cette évolution va se stabiliser. Les cas deviennent de plus en plus complexes et les institutions peinent à gérer de manière satisfaisante les cas conflictuels de plus en plus nombreux. Les fausses allégations, l'instrumentalisation des enfants et les longues procédures coûteuses laissent souvent les pères de côté ou les poussent à démissionner de leur responsabilité, situation avant tout préjudiciable aux enfants.

Il devient pressant de revoir cette problématique et de prévoir de nouveaux moyens pour gérer de manière plus satisfaisante le règlement des conflits en préservant le droit fondamental des enfants de se construire en ayant une relation et une référence avec chacun de ses parents. A cela le MCPF propose :

- D'étudier la création d'un Tribunal de la famille multidisciplinaire selon la pratique allemande dite de Cochem.
- De mettre en oeuvre une procédure prioritaire pour le traitement des situations conflictuelles concernant l'enfant.
- D'instaurer un organe cantonal contraignant de médiation judiciaire (coopération ordonnée) pour les parents en situation de conflit.

MCPF Fribourg, le 4 juin 2007

Courriel : info@mcpf.ch

Site : www.mcpf.ch ou www.papacontact.ch